



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, mardi 22 décembre 2015

Arrêté portant extension à la convention collective des ingénieurs et cadres et à la convention collective des employés techniciens et agents de maîtrise du BTP et des activités connexes

Le 15 décembre 2015, deux arrêtés ont été signés portant extension à la convention collective des ingénieurs et cadres et à la convention collective des employés techniciens agents de maîtrise du bâtiment, des travaux publics et des activités connexes.

Par ces arrêtés, et à compter du 15 décembre 2015 les dispositions de ces conventions collectives sont obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans les champs d'application professionnel et territorial des conventions susnommées.

En annexe, les deux arrêtés d'extension.